



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement de concordance numéro 550-2012-04 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012. L'objet du règlement numéro 550-2012-04 est de mettre à jour les dispositions relatives aux plaines inondables, conformément à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* adoptée par le gouvernement du Québec.

Le 29 novembre 2019, la MRC de Pierre-De Saurel a délivré le certificat numéro 2019-1059-StD-35-RZM attestant de la conformité du règlement numéro 550-2012-04 aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel.

Le règlement numéro 550-2012-04 est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC, soit le 29 novembre 2019.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-David, ce 9^e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**